



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Art de la rue

Question écrite n° 7396

Texte de la question

M. Marc Delatte interroge Mme la ministre de la culture sur l'art de la rue. À l'heure où les crédits d'acquisition des musées nationaux sont en net recul passant de 47 millions d'euros en 2011 à 27 millions d'euros à l'heure actuelle, alors que les prix des œuvres majeures et représentatives d'un siècle, d'un mouvement, d'un courant se situent sur le segment supérieur du marché de l'art et que la place de Paris connaît un regain d'intérêt sur le marché de l'art ; il faut saluer le savoir-faire, l'imagination des conservateurs des musées quant à la valorisation de leurs collections. Si George Brown Goode rappelait « qu'un musée cessant de renouveler sa collection devient un réceptacle d'objets morts sans lendemain et sans utilité sociale », il faut repenser le modèle en favorisant les musées hors les murs pour leur rayonnement. L'art est en constant mouvement et l'art de la rue en est un des ambassadeurs premiers. Il faut saluer ici les pionniers de cet art majeur que sont les pionniers tels Ernest Pignon-Ernest, Zloty, et plus près de nous Clet Abraham ou Shepard Fairey dit Obey. Il faut aussi saluer les initiatives comme par exemple les fresques des immeubles du boulevard Vincent Auriol dans le 13ème arrondissement de Paris. L'art de la rue date des temps les plus anciens et mérite d'être valorisé, notamment dans des quartiers prioritaires de la ville, dits fragilisés, afin que le beau aille à la rencontre de la population. Il y a dans toutes les villes de France des artistes, des étudiants des Beaux-Arts qui pourraient avec le soutien des pouvoirs publics définir des projets avec les écoles de quartier, afin de redonner de la vie sur les murs un peu tristes des cités. Tout récemment, le ministère de la cohésion des territoires sous l'impulsion de M. le ministre Jacques Mézard, par le biais de son plan Action cœur de ville, a donné l'impulsion nécessaire pour dynamiser de l'attractivité aux villes moyennes L'art de la rue y a toute sa place. Dès lors, il l'interroge sur les mesures envisagées par son ministère qui pourraient, en lien avec les collectivités locales, porter cette dynamique de projet culturel, l'art se devant de descendre dans la rue, les musées d'être hors les murs et d'aller à la rencontre des citoyens dans leurs lieux de vie.

Texte de la réponse

Concernant la diffusion des collections tout d'abord, la circulation des œuvres et leur monstration en dehors des seules institutions constituent des priorités de l'action du ministère de la culture. Ainsi, le plan « culture près de chez-vous » vise à mobiliser les opérateurs de l'État et à mieux accompagner toutes les initiatives permettant de favoriser la mobilité des œuvres sur l'ensemble du territoire, en portant une attention particulière aux zones éloignées de l'offre culturelle. Un « catalogue des désirs » avec des œuvres qui circuleront sur l'ensemble des territoires a été publié le 11 juin dernier. Au-delà de ce plan qui permettra, notamment, de mieux valoriser l'innovation des musées en la matière pour permettre la découverte du patrimoine commun, le ministère de la culture renforce son accompagnement aux Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), qui ont pour mission principale de diffuser la création contemporaine hors de leurs murs. Cette mission de diffusion consacrée par le label FRAC, issue de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, constitue, en effet, le cœur de l'action de ces structures financées majoritairement par les régions et l'État. Les 23 FRAC ont été d'emblée imaginés en 1982 pour être des outils de diffusion susceptibles d'intervenir dans les lieux et les contextes les plus variés établissements scolaires et universitaires, hôpitaux, prisons, monuments historiques,

collectivités et ainsi permettre aux publics les plus divers et les plus éloignés de l'offre culturelle d'avoir accès à l'art contemporain. Les modalités d'exposition, de prêts ou de dépôts des œuvres de leurs collections sont plus souples que celles des musées. Les FRAC sont donc en capacité de faire circuler leurs œuvres aussi bien dans leur région, qu'en France et à l'étranger, dans des institutions muséales ou dans des lieux publics non dédiés à l'exposition d'œuvres d'art. Les FRAC développent, parallèlement à leur programmation dans leurs murs, une programmation d'expositions et d'actions hors-les-murs, notamment sur le territoire régional, qui leur permettent d'élargir leur public. En 2016, les FRAC ont touché plus de 1 600 000 personnes, dont plus de 216 000 scolaires, dans le cadre de 673 expositions, dont plus de 80 % sont réalisées hors les murs et en majorité dans les établissements scolaires, dans l'espace public ou dans des structures non culturelles (entreprises, associations, milieu pénitencier ou hospitalier). La mobilité des collections a atteint 20 % en 2016 avec prêts, dépôts et œuvres dans les expositions dans et hors les murs (soit 9 630 œuvres exposées sur 48 072 œuvres des collections). S'agissant ensuite de l'art dans l'espace public, la commande artistique destinée à l'espace public constitue une démarche spécifique de soutien à la création contemporaine, en offrant aux artistes la possibilité de rencontrer le public en dehors de l'institution. Elle permet aussi de rendre l'art et la culture accessibles au plus grand nombre. La présence d'œuvres dans l'espace public permet la rencontre avec les œuvres d'art, très diverses, au quotidien. La présence de l'art dans l'espace public repose sur un partenariat entre l'État, les collectivités territoriales, mais aussi les acteurs privés (associations, entreprises, etc.). Chaque année, le ministère de la culture mobilise des crédits (2,8 M€ au projet de loi de finances pour 2017) pour accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets de création d'œuvres d'art pour l'espace public qui font l'objet d'un examen par le Conseil national des œuvres d'art dans l'espace public. Cette nouvelle instance, qui s'est tenue pour la première fois en mars 2017, réunit des représentants de l'État, des représentants des collectivités (associations des maires de France et des régions de France) et des personnalités qualifiées. Conseil placé auprès de la ministre, cette instance peut être saisie par toute personne publique ou privée sur les questions relatives à la création, la valorisation ou la restauration d'œuvres d'art dans l'espace public. Le soutien du ministère à l'art dans l'espace public s'appuie aussi sur un partenariat renforcé avec la Fondation de France et son dispositif des Nouveaux commanditaires et le développement de dispositifs incitatifs pour encourager la commande privée, tel que le programme « 1 immeuble, 1 œuvre ». Par cette charte, des promoteurs immobiliers s'engagent à commander des œuvres pour leurs bâtiments. Il compte aujourd'hui 21 signataires, plus de 60 œuvres réalisées et sans doute environ 200 projets en cours de réalisation. Afin d'encourager la diversité des esthétiques et des modes d'expression plastique et pour toucher des territoires moins équipés en offre culturelle, le ministère a poursuivi une politique de reconnaissance du street art. Enfin, le ministère conduit actuellement plusieurs projets éditoriaux destinés à valoriser la présence de l'art dans l'espace public. Parmi eux, un guide pratique de la commande artistique est en cours de finalisation et permettra de faciliter l'appréhension des projets conduits en partenariat avec les collectivités.

Données clés

Auteur : [M. Marc Delatte](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7396

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 avril 2018](#), page 3139

Réponse publiée au JO le : [4 septembre 2018](#), page 7782